« ABITA FINANCE »

Société à responsabilité limitée au capital de 12.676 euros
Siège social : 14-16 Boulevard Paul Verley - 59140 DUNKERQUE
RCS DUNKERQUE 500 619 077

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'An deux mil vingt cinq
Le Vingt Octobre

Le soussigné, Monsieur François-Xavier OSZUSTOWICZ, gérant et associé unique de la société « **ABITA FINANCE** », société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de DOUZE MILLE SIX CENTS SOIXANTE SEIZE EUROS (12.676 €), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 619 077 RCS DUNKERQUE.

A pris ensuite la décision suivante :

Afin de respecter la nouvelle nomenclature de l'activité actuelle de la société par rapport à l'ORIAS, l'associé unique décide de confirmer l'objet social :

PREMIERE DECISION – CONFIRMATION DE L OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de confirmer l'objet social

ARTICLE 4 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

- *Toutes opérations de crédits, de crédits immobiliers*
- *Toutes opérations de mandataires d'opérations de bourse, d'opérations de capitalisation et de placements*
- *Toutes assurances*
- *Courtage en assurances et toutes opérations en opérations de banque et crédits immobiliers*

DEUXIEME DECISION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs à Maître Jean Philippe CARLIER, avocat au barreau de Dunkerque, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

